



ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

Rapport d'enquête réalisée
auprès du réseau des Écoles des parents
et des éducateurs

2016

2017



L'école des parents est une revue de référence sur la parentalité et l'éducation. Elle donne la parole aux experts et aux acteurs de terrain pour analyser les évolutions de la famille et valoriser les pratiques innovantes. Elle est co-éditée par la **Fnepe** (Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs) et les **éditions érès** et paraît chaque trimestre. Deux fois par an, elle est accompagnée d'un livre-supplément sur un thème lié à la parentalité.



SOMMAIRE

■ AVANT-PROPOS PAR SÉBASTIEN JALLET, COMMISSAIRE DÉLÉGUÉ, DIRECTEUR DE LA VILLE ET DE LA COHÉSION URBAINE	4
■ INTRODUCTION PAR DANIEL MARCELLI, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	6
■ LE RÉSEAU DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	7
■ LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	8
■ PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE	10
■ L'IMPLANTATION DU RÉSEAU DES EPE ET LES TERRITOIRES D' ACTIONS	11
Les territoires d'actions des Écoles des parents et des éducateurs	11
Listes des quartiers prioritaires de la politique de la ville couverts par les Écoles des parents et des éducateurs	12
Carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville couverts par le réseau EPE par département	15
■ LES ACTIONS MENÉES PAR LES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	16
La diversité des actions menées	16
Des domaines d'intervention multiples	17
FICHE-ACTION 1 : Accompagner, soutenir la parentalité	18
FICHE-ACTION 2 : Favoriser le lien social, le vivre ensemble et la citoyenneté	19
FICHE-ACTION 3 : Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative et scolaire	20
FICHE-ACTION 4 : Lutter contre les discriminations, les violences et le harcèlement	21
FICHE-ACTION 5 : Promouvoir l'égalité filles-garçons / femmes-hommes	22
FICHE-ACTION 6 : Lutter contre l'illettrisme	23
Les Conseils citoyens	24
Le Programme de réussite éducative (PRE)	25
La participation des familles	26
La communication	28
La démarche d'évaluation	29
■ LE FINANCEMENT DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	30
Le poids des subventions « Politique de la ville » dans la vie des EPE	30
La pluralité des partenaires financiers des EPE	31
■ LA PERCEPTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE VILLE	32
L'inscription de la Politique de la ville dans les projets des EPE	32
La réforme de la Politique de la ville	33
Le contrat de ville 2015-2020	34
Le volet éducatif du contrat de ville	35
La place des EPE dans les instances de la Politique de la ville	36
■ CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	37

AVANT-PROPOS



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Sébastien JALLET,

*Commissaire délégué,
directeur de la ville et de la cohésion urbaine*

La loi de programmation du 21 février 2014 a engagé une réforme complète de la politique de la ville. Elle a concentré les efforts sur une nouvelle géographie d'intervention qui concerne dorénavant 1 500 quartiers prioritaires, contre 2 600 auparavant, sur la base d'un critère objectif et englobant : celui de la pauvreté et de sa concentration dans certains territoires urbains.

Le taux de pauvreté est trois fois plus élevé au sein des nouveaux quartiers prioritaires qu'en France métropolitaine. Les bénéficiaires du RSA y sont surreprésentés. La part des familles monoparentales est supérieure au niveau national (15,3% contre 8,9%). L'emploi des femmes y est plus précaire.

Au regard de ce contexte général, les conditions de vie peuvent alors connaître des dégradations rapides qui impactent la cellule familiale, notamment après un divorce, une maladie ou un décès.

Pour contribuer au renforcement de la fonction parentale, la politique de la ville mobilise les moyens de droit commun et des moyens spécifiques, déployés au travers des 435 contrats de ville. Ce contrat assure la cohérence de l'ensemble, en favorisant la mobilisation des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé afin d'amorcer le développement social, urbain et économique des quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

En 2016, 6,8 millions d'euros ont été spécifiquement dédiés au soutien à la fonction parentale, soit environ 1000 actions qui prennent différentes formes :

- l'information des parents par le biais d'espaces ouverts : points info-familles, maison des parents, école des parents et des éducateurs, cafés des parents et ateliers divers... ;
- des actions qui visent à faire le lien entre les parents et des professionnels de façon à apporter des informations sur les droits et devoirs des parents ;
- l'organisation d'activités communes permettant des temps d'échanges entre parents et enfants.

De plus, un principe nouvellement reconnu de co-construction de la politique de la ville avec les habitants est inscrit dans la loi. Les habitants interviennent directement dans l'élaboration des politiques publiques les concernant, notamment en tant que parents, au sein des 1 054 conseils citoyens existants.

En 2017, les objectifs demeurent ambitieux : développer le nombre de places en crèche, favoriser l'accueil chez les assistants maternels, aider à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans et accompagner les parents dans leurs relations aux institutions.

Le partenariat avec la FNEPE participe de cette mobilisation en permettant aux parents de développer leurs compétences propres, de se sentir accueillis et respectés dans l'échange avec les professionnels et les pairs. Pour développer un mieux-être éducatif dans les quartiers prioritaires, le CGET et la politique de la ville continueront à s'engager auprès de l'ensemble des partenaires concernés et tout particulièrement de l'école et des parents et élèves.

LE COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (CGET)

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) conseille et appuie le Gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités territoriales et le développement des capacités des territoires. Rattaché au Premier ministre, il assure le suivi et la coordination interministérielle de ces politiques. Le CGET est issu du regroupement de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar), du Secrétariat général du comité interministériel des villes (SGCIV) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

Travaillant au plus proche du terrain et en relation étroite avec les collectivités territoriales et les préfets de région et de département, le CGET porte une ambition de solidarité entre tous les territoires et une approche territoriale et territorialisée des politiques publiques.

Le CGET met en œuvre la politique de la ville issue de la loi de programmation du 21 février 2014 : il mobilise les politiques de droit commun, poursuit l'adoption des nouveaux contrats de ville à l'échelle intercommunale, pilote la géographie prioritaire, lance le nouveau programme national de renouvellement urbain et met en place des « conseils citoyens » dans chaque quartier prioritaire. Le CGET a coordonné la préparation de la nouvelle politique contractuelle de l'État avec les collectivités locales et il met œuvre les nouveaux contrats de plan État-Région (CPER) 2014-2020.

LES TROIS GRANDES MISSIONS DU CGET

1 OBSERVER LES INÉGALITÉS POUR LES RÉDUIRE

- ✗ En améliorant la connaissance des territoires par l'observation, l'expérimentation, l'évaluation et la production d'analyses
- ✗ En évaluant l'efficacité des politiques publiques conduites sur ces territoires
- ✗ En mettant notre observation et notre ingénierie à disposition de l'État, des collectivités territoriales et de leurs partenaires

2 ASSURER LA CONTINUITÉ TERRITORIALE

- ✗ En prenant en compte tous les territoires ruraux, urbains, périurbains, fragiles, de montagne, littoraux... pour répondre aux besoins et aux attentes de leurs habitants.
- ✗ En mettant en œuvre la politique de la ville
- ✗ En luttant contre toutes les inégalités territoriales
- ✗ En garantissant l'accès aux services
- ✗ En favorisant un développement durable, équilibré et cohérent ainsi que la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique sur tous les territoires.

3 DÉVELOPPER LES TERRITOIRES AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

- ✗ En pilotant la mobilisation collective des services de l'État, des élus, des institutions et des acteurs de terrain, pour changer concrètement la vie des habitants des quartiers.
- ✗ En donnant les moyens à chaque territoire de développer son potentiel en fonction de ses spécificités et de son dynamisme économique et social au bénéfice de ses habitants :
 - Pour faire face aux mutations économiques
 - Pour s'engager dans la voie de l'innovation et des filières d'avenir
 - Pour ouvrir à tous la voie d'une formation porteuse d'avenir
- ✗ En développant les initiatives citoyennes et la participation des habitants.

INTRODUCTION



Daniel Marcelli

*Président de la Fédération nationale
des Écoles des parents et des éducateurs*

Les Écoles des parents et des éducateurs sont des associations généralistes dans le domaine de la parentalité, de l'adolescence, des relations des familles avec leur environnement, quelle que soit la configuration des groupes familiaux accueillis (cf. détails des activités de la FNEPE page 8). Pourquoi dès lors s'engager dans des actions, individuelles ou collectives, destinées aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ? Et bien justement parce que la volonté d'être ouvertes à tous implique un minimum de volontarisme en direction de ceux qui ne viennent pas d'eux-mêmes frapper aux portes des institutions, fussent-elles associatives (cf.p.ex. fiche de l'EPE 34, page 18). Mais aussi parce que des projets communs à de nombreuses EPE, par exemple sur les liens famille/école, les ont amenées très naturellement à participer depuis des années à des dispositifs comme les programmes de réussite éducative, ou que, autre exemple, la constitution de groupes de parole ou de cafés des parents en lien avec des partenaires du secteur social, les ont conduites à agir au cœur de ces quartiers populaires. Comment dès lors rester en dehors des politiques publiques menées sur ces territoires, surtout lorsqu'on veut tenir fermement le cap de la prévention comme l'exige la situation et que nos objectifs convergent (cf. l'inscription de la Politique de la ville dans les EPE, tableau, page 32) ?

Certes la Politique de la ville, depuis sa création, a été souvent discutée et disputée (les plus anciens n'ont peut-être pas oublié le rapport Delarue « la Relégation » en 1991 sur ce qui s'appelait alors le « développement social urbain »). Le rapport de l'Observatoire national de la politique de la Ville paru début 2016, comme auparavant les travaux de l'ONZUS, ne masque rien de l'importance des inégalités de revenu, du chômage, de la faiblesse de la mixité scolaire et de la persistance des discriminations dont sont victimes les habitants de ces quartiers fragiles, mais aussi du poids de la délinquance et des trafics sur leur mal-être et leur profond sentiment d'abandon, etc.

Dans ce contexte, les résultats de l'enquête présentés ici ne sont pas triomphalistes mais honnêtes et encourageants. En tout cas les résultats de ce travail collectif démontrent, s'il en était besoin, qu'il est possible de travailler dans le cadre de politiques publiques, tout en restant dans le champ de nos compétences assises aussi sur une longue expérience – et celles des EPE sont grandes – et sans infléchir ses valeurs. Même si cela exige des efforts de réflexion, de dialogue et d'organisation.

Le document que vous avez sous les yeux est le premier du genre produit par la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs (FNEPE), avec le soutien du CGET. Il est appelé à faire référence en interne pour approfondir le cadrage des objectifs et les modalités d'intervention des associations de notre réseau sur les territoires de la Politique de la Ville et, je l'espère, bien au-delà si d'autres veulent s'en inspirer. Les fiches action qui illustrent chaque thématique sont passionnantes, il sera bon de s'y référer.

Bonne lecture.

LE RÉSEAU DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

**Accompagner la parentalité, la soutenir, pour que chacun,
enfant et adulte, s'épanouisse au sein de la famille,
quelle que soit sa configuration.**

❖ LES FINALITÉS

Un réseau d'associations au service des parents, des jeunes, des familles et des professionnels qui œuvrent dans une démarche de prévention et de coéducation.

Contribuer à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles, quelle que soit leur situation sociale, culturelle ou professionnelle

Accompagner le développement de l'enfant et de l'adolescent

Faciliter le lien des familles à leur environnement

Favoriser le dialogue dans le groupe familial

Accompagner les moments de crise dans la famille

Mettre en relation les parents et les professionnels de l'éducation et du secteur sanitaire et social

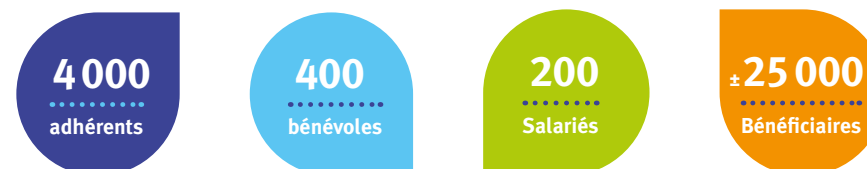
Participer à la formation des partenaires de l'éducation et du secteur sanitaire et social confrontés aux mutations complexes et profondes du groupe familial et de son environnement

❖ LES VALEURS

Le réseau des Écoles des parents et des éducateurs fonde son action sur un système de valeurs – laïcité, neutralité politique, liberté, démocratie – et sur la reconnaissance des compétences et des potentialités de chacun dans le respect de sa singularité.

Le réseau des Écoles des parents et des éducateurs intervient dans le champ de l'éducation, entendue comme l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être favorisant le développement de l'enfance à l'adolescence et à l'âge adulte. Il accompagne l'ensemble des acteurs intervenant dans la relation éducative, parents, enseignants, travailleurs sociaux et jeunes eux-mêmes dans cette co-élaboration de l'autonomie et de la responsabilité qui permettent l'avènement de la citoyenneté. Il contribue à ce titre à la réflexion sur le rôle des relations intergénérationnelles.

Le réseau des EPE en quelques chiffres



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

La FNEPE est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée association de jeunesse, d'éducation populaire et complémentaire de l'enseignement public.

Par les Écoles des parents et des éducateurs qu'elle fédère, elle est une association de services aux familles et aux éducateurs avec une pluralité de moyens.

Par son action de terrain, elle est un observateur des transformations sociales affectant la vie familiale et les demandes du public.

Par son expérience et l'ensemble des professionnels de son réseau, elle bénéficie d'une légitimité qui en fait un acteur majeur du domaine de l'éducation et de la famille.

LA FÉDÉRATION ACCOMPAGNE LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES EPE, LES RASSEMBLE ET LES REPRÉSENTE EN FRANCE.

Soutenir et accompagner le développement des EPE par l'organisation de colloques, de journées de réflexion, de formation, de mutualisation

Valoriser la pratique et l'expertise de son réseau et de son conseil scientifique auprès des pouvoirs publics et d'un large public par des contributions orales et écrites

Participer au débat public sur les sujets concernant la famille, l'enfance, le soutien à la parentalité, l'éducation, la jeunesse et le social

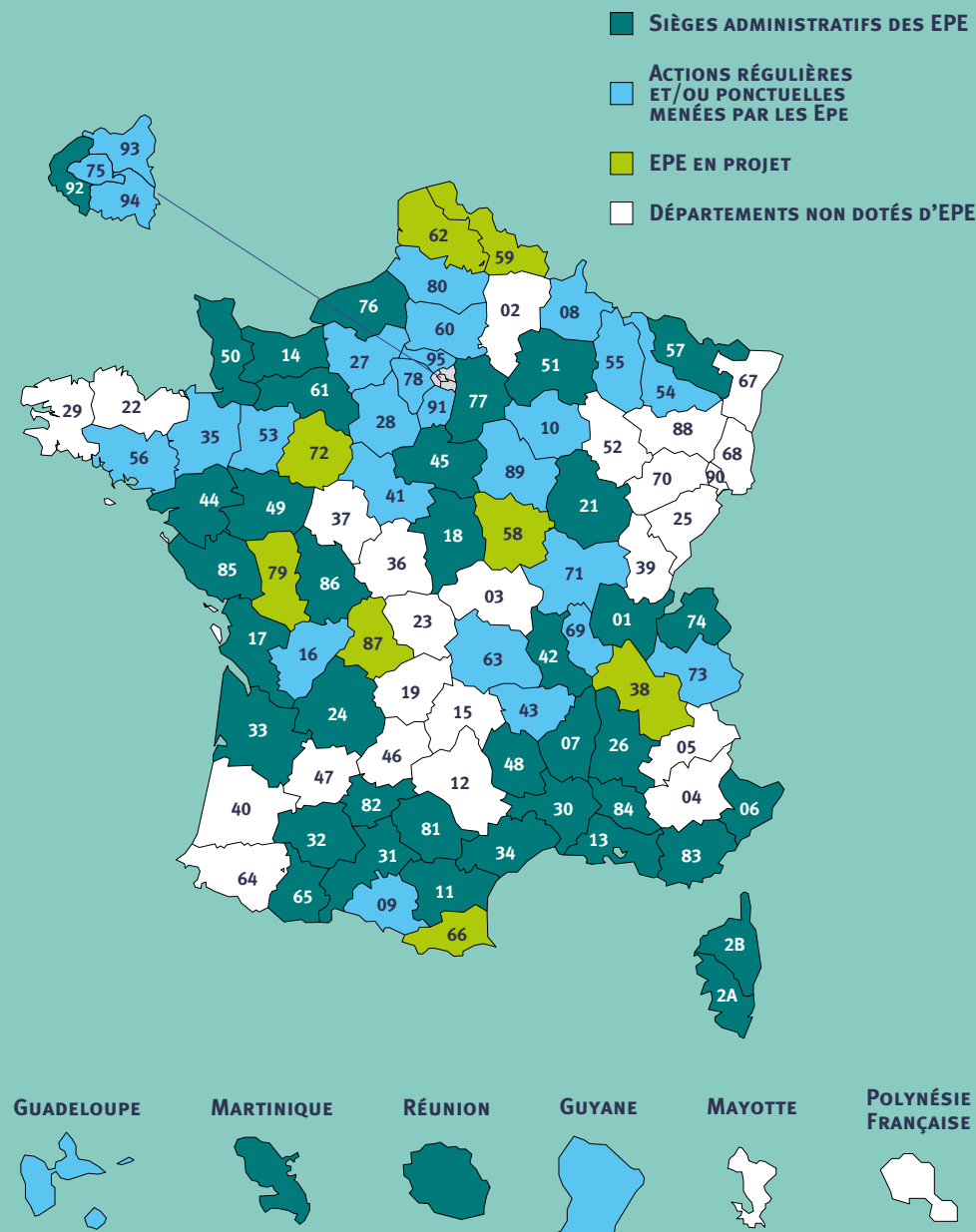
Mobiliser des partenaires sur les actions des EPE et sur les projets de la fédération

Mettre en oeuvre des expérimentations et des recherches pour analyser les pratiques et les faire évoluer

Conseiller les collectivités territoriales sur la mise en place de politiques de soutien à la parentalité et jeunesse

Faire partager sa réflexion en termes d'éducation et de soutien à la parentalité en organisant des colloques et en éditant la revue L'école des parents

CARTE DU RÉSEAU EPE



PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

LE CONTEXTE

Chaque année, les Écoles des parents et des éducateurs, en étant directement en lien avec les familles des quartiers en difficulté, contribuent par leurs compétences et leur dynamisme à la mise en œuvre de la politique de la ville. Suite à la réforme de la politique de la ville et à la signature des nouveaux contrats de ville 2015-2020, la Fédération a animé, au niveau de son réseau, une concertation autour des modalités d'actions et d'évaluation des EPE mais également sur la visibilité de ces actions auprès des familles, des jeunes, des partenaires associatifs et des pouvoirs publics.

Les résultats de cette enquête ont pour objectifs de :

- ✗ mieux connaître les associations, leurs compétences, leurs champs d'intervention, leurs modes de fonctionnement et leur financement,
- ✗ apprécier leur mode d'implication dans la politique de la ville et sa dynamique partenariale,
- ✗ recueillir leurs opinions sur cette politique, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre,
- ✗ appréhender leurs fragilités et leurs besoins.

Notre réseau est composé d'associations nommées Écoles des parents et des éducateurs (EPE) et d'actions labellisées EPE portées par des associations partenaires. Dans le présent document, le terme EPE désigne à la fois les associations et les actions labellisées.

LES ENJEUX

Les enjeux pour le réseau des Ecoles des parents et des éducateurs sont multiples :

- ✗ Mutualisation des bonnes pratiques des associations du réseau ;
- ✗ Visibilité des actions auprès des différents acteurs, notamment avec l'intégration de fiches-action par actions thématiques ;
- ✗ Réalisation d'une cartographie des actions menées dans les quartiers de la politique de la ville ;
- ✗ Support d'informations au sujet de la Politique de la ville : réforme de la loi, volet éducatif des contrats de ville, PRE, conseils citoyens...

LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire s'organisait autour de quatre parties. La première partie concernait les informations générales sur les EPE. Toutes les EPE étaient invitées à la remplir (implantation géographique, budget, taille...). La deuxième partie était axée autour des actions menées par les EPE dans les quartiers de la politique de la ville, qu'elles soient financées ou pas. Les deux dernières parties étaient consacrées au financement des actions et la perception générale des EPE sur la mise en œuvre de la politique de la ville. De fait, ces dernières parties étaient réservées aux EPE étant financées dans le cadre de leurs actions.

L'IMPLANTATION DU RÉSEAU DES EPE ET LES TERRITOIRES D'ACTION

LES TERRITOIRES D'ACTION DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

Née au début des années 1980, la politique de la ville est une politique publique d'exception dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires, de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans des quartiers urbains en difficulté.

En France métropolitaine, les 1296 quartiers prioritaires ont été identifiés dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants. Ces quartiers regroupent 4,8 millions de personnes.

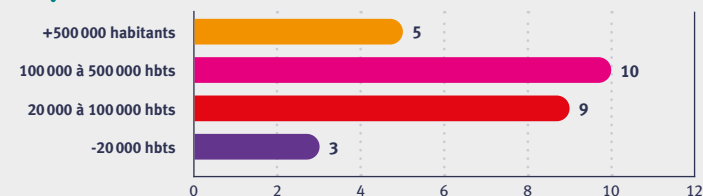
La politique de la ville cible les quartiers les plus en difficulté au regard des attentes et des besoins des habitants (revenu des ménages, taux de chômage, ségrégation territoriale...).

Les EPE sont en très grande majorité présentes dans des zones urbaines et les locaux de la moitié des EPE sont implantés directement dans un quartier de la politique de la ville. Notons que certaines EPE ont néanmoins développé leurs activités dans les territoires ruraux sur leur département.

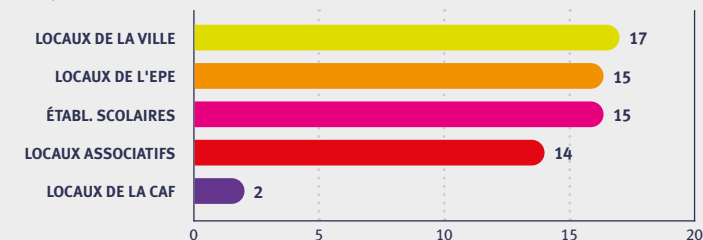
Plus de ¾ des EPE interviennent dans des quartiers prioritaires :

24 EPE agissent au niveau de l'agglomération, 4 au niveau de la commune. 12 EPE déclarent animer des actions sur plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville contre 7 EPE agissant sur un seul quartier.

VILLES D'IMPLANTATION DES EPE



LIEUX DES ACTIONS



La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a rendu obligatoire la signature d'un contrat de ville au niveau de l'intercommunalité, dès lors que celle-ci abrite sur son territoire un ou plusieurs quartiers prioritaires, exception faite des territoires ultra-marins où cette modalité peut se faire au niveau de la commune seule. L'article 6 de la loi prévoit ainsi que « la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions ».

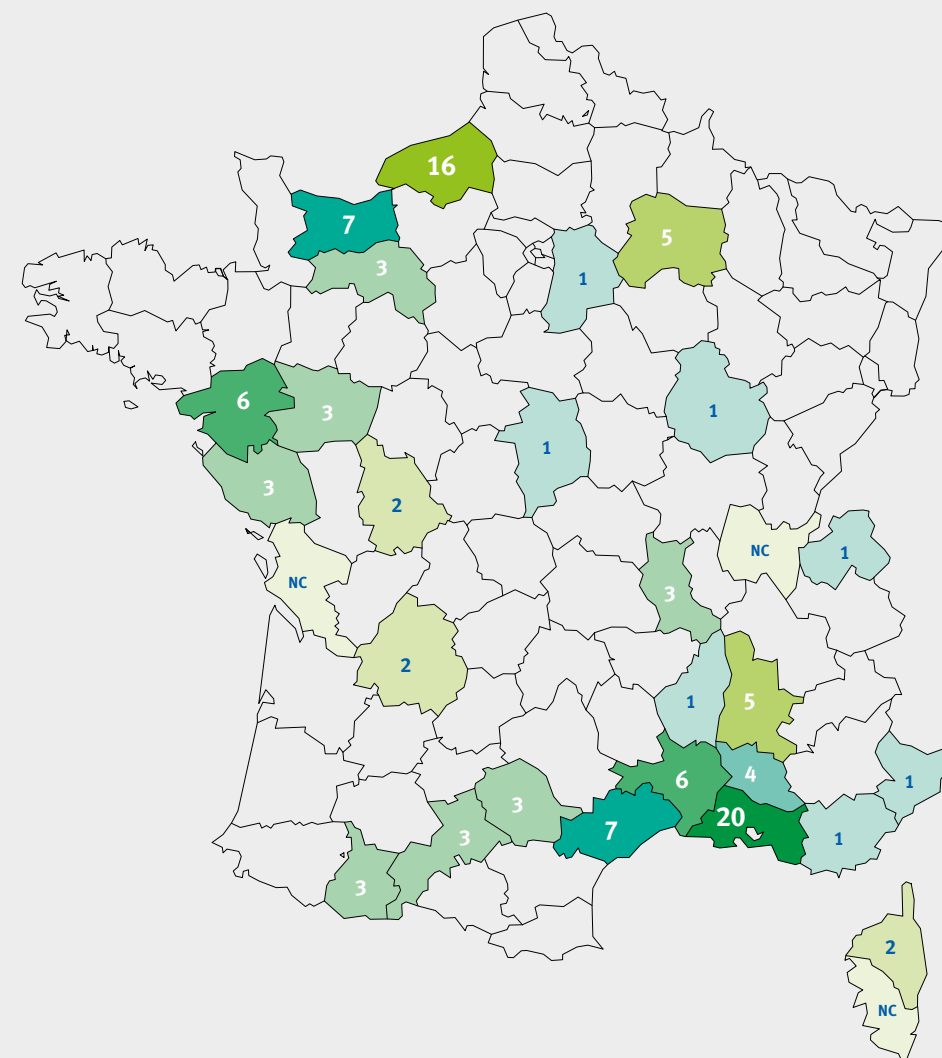
AU TOTAL, 123 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE COUVERTS PAR LE RÉSEAU DES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS

DÉP.	EPE	PÉRIMÈTRE D'ACTION	QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
06	EPE des Alpes-Maritimes	CANNES - LE CANNET	RANGUIN - FRAYÈRE
07	EPE d'Ardèche	AUBENAS	LE CONTRAT VILLE DES QUARTIERS D'AVENIR D'AUBENAS
13	EPE des Bouches-du-Rhône	MARSEILLE (16 ^e)	SAINT - HENRI
			SAINT - ANDRÉ
		MARSEILLE (15 ^e)	LA VISTE
			LA CALADE CAMPAGNE LÉVÊQUE
			KALLISTE LA GRANIÈRE LA SOLIDARITÉ
		MARSEILLE (15 ^e ET 16 ^e)	LA CASTELLANE - LA BRICARDE - PLAN D'AOU - SAINT ANTOINE
		MARSEILLE (9 ^e ET 10 ^e)	LA SAUVAGÈRE
		MARSEILLE (10 ^e)	CHÂTEAU SAINT-LOUP
			BENZA
			SAINT-THIS
		MARSEILLE (13 ^e)	FRAIS VALLON LE CLOS LA ROSE
		MARSEILLE (13 ^e ET 14 ^e)	BON SECOURS - MARINE BLEUE LES ROSIERS - GRAND ST BARTHÉLÉMY - SAINT JÉRÔME
		MARSEILLE (2 ^e ET 15 ^e)	LA CABUCELLE
13	EPE d'Aix et Pays d'Aix	AIX EN PROVENCE	JAS DE BOUFFAN
			ENCAGNAME
		GARDANNE	NOTRE-DAME
			CHÉMIN VERT
			GRÂCE DE DIEU
14	EPE du Calvados	CAEN	PIERRE HEUZÉ
			CALVAIRE SAINT-PIERRE
			GUÉRINIÈRE
			HÉROUVILLE SAINT-CLAIR
			GRANDE DELLE - VAL - BELLES PORTES - GRAND PARC - HAUTE FOLIE
18	Rers rivage (act. lab.)	BOURGES	BOURGES NORD
			BOURGES SUD
2B	EPE de Haute-Corse	BASTIA	CENTRE ANCIEN
21	EPE de Côte d'Or	DIJON	FONTAINE D'OUCHE
24	EPE de Dordogne	COULOUNIEUX-CHAMIERES	CHAMIERES
		PÉRIGUEUX - COULOUNIEUX	LA BOUCLE DE L'ISLE

26	EPE de la Drôme	MONTÉLIMAR	NOCAZE
			QUARTIER OUEST
			CENTRE ANCIEN
		PIERRELATTE	LE ROC
		LORIOLE-SUR-DRÔME	CŒUR DE LORIOLE
30	EPE du Gard	NÎMES	MAS DE MINGUE
			PISSEVIN - VALDEGOUR
			GAMBETTA-RICHELIEU
			CHEMIN-BAS D'AVIGNON - CLOS D'ORVILLE
		SAINT-GILLES	SABATOT - CENTRE ANCIEN
		PONT SAINT ESPRIT	CENTRE VILLE
31	EPE de Haute-Garonne	TOULOUSE	LES IZARDS - LA VACHE
		COLOMIERS	EN JACCA
		MURET	SAINT-JEAN
34	EPE de l'Hérault	LUNEL	CENTRE ET PÉRIPHÉRIE
		MONTPELLIER	CÉVENNES
			MOSSON
			PRÈS D'ARÈNES
		SÈTE	CENTRE VILLE-ÎLE SUD
		BÉZIERS	CENTRE VILLE
		LODÈVE	CENTRE VILLE
42	EPE de la Loire	SAINT-ÉTIENNE	CRÊT DE ROC - SOLEIL
		LA RICAMARIE	MONTCEL
		MONTBRISON	BEAUREGARD
44	EPE de Loire-Atlantique	NANTES	PORT BOYER
			LES DERVALLIÈRES
		REZÉ	CHÂTEAU
		SAINT-HERBLAIN	LE SILLON DE BRETAGNE
			BELLEVUE
		ORVAULT	PLAISANCE
45	EPE du Loiret	FLEURY-LES-AUBRAIS	CLOS DE LA GRANDE SALLE
		SAINT-JEAN-DE-BRAYE	PONT BORDEAU
49	EPE de Maine-et-Loire	ANGERS	BELLE BEILLE
			ROSEARIE
		TRÉLAZÉ	LE GRAND BELLEVUE
51	EPE de la Marne	REIMS	CROIX ROUGE
			WILSON- MAISON BLANCHE - CHATILLONS
			ORGEVAL
			EUROPE
			EPINETTES - MALADRERIE - CHEMIN DES BOUCHERS
57	EPE de Moselle	METZ	BORNY
61	EPE de l'Orne	FLERS	SAINT-MICHEL
			SAINT-SAUVEUR
		ARGENTAN	SAINT-MICHEL - VALLÉE D'AUGE

65	EPE des Hautes-Pyrénées	TARBES	TARBES OUEST
			TARBES EST
			TARBES NORD
74	EPE de Haute-Savoie	CLUSES	LES EWÜES
76	EPE de Seine-Maritime	ROUEN	GRAMMONT
			LES HAUTS DE ROUEN
		DIEPPE	VAL DRUEL
			NEUVILLE
		GONFREVILLE-L'ORCHER	CENTRE VILLE
		ELBEUF	CENTRE VILLE
		LE PETIT QUEVILLY	LA PISCINE
		ST-ETIENNE DU ROUVRAY	CHÂTEAU BLANC
			THOREZ - GRIMAU
			HARTMANN - LA HOUSSEIÈRE
		LE HAVRE	MONT GAILLARD
			CENTRE ANCIEN - QUARTIERS SUD
			BOIS-DE-BLÉVILLE
			BLÉVILLE NORD
			BLÉVILLE SUD
			CAUCRIAUVILLE SOQUENCE
77	EPE de Seine-et-Marne Sud	MONTEREAU FAULT YONNE	SURVILLE
81	EPE du Tarn	ALBI	CANTEPAU
			VEYRIÈRES - RAYSSAC
			LAPANOUSE
83	EPE du Var	TOULON	CENTRE VILLE
84	EPE du Vaucluse	AVIGNON	MONCLAR CHAMPFLEURY ROCADÉ SUD BARBIÈRE CROIX DES OISEAUX
			QUARTIERS NORD EST
		CARPENTRAS	POUS DU PLAN
85	EPE de Vendée	LA ROCHE-SUR-YON	L'ISLE SUR LA SORGUE
			QUARTIERS NORD - OUEST
			JEAN YOLE - PYRAMIDES
			VIGNE-AUX-ROSES
86	EPE de la Vienne	POITIERS	LIBERTÉ - ZOLA
			TROIS-CITÉS
			BEL-AIR
972	L'Amdor (act. lab.)	FORT-DE-FRANCE	QUARTIERS SAINTE-THÉRÈSE – BON AIR
			QUARTIER VOLGA PLAGE
			QUARTIER HAUT DILLON
974	EPE de La Réunion	SAINT-DENIS	LES CAMÉLIAS
			SAINTE-CLOTILDE - LE CHAUDRON
			LE BAS DE LA RIVIÈRE
		SAINT-PAUL	EPERON
		SAINT-ANDRÉ	CRESSONNIÈRE - MANGUIERS
			CENTRE VILLE
			PETIT BAZAR - CHEMIN DU CENTRE - FAYARD

NOMBRE DE QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE COUVERTS PAR LE RÉSEAU EPE PAR DÉPARTEMENT



GUADELOUPE



MARTINIQUE



RÉUNION



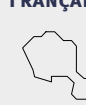
GUYANE



MAYOTTE



POLYNÉSIE
FRANÇAISE



LES ACTIONS MENÉES PAR LES ÉCOLES DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LA DIVERSITÉ DES ACTIONS MENÉES

La politique de la ville consiste en un ensemble d'actions des pouvoirs publics visant à revaloriser certains quartiers urbains dits « sensibles » et à réduire les inégalités sociales entre territoires. Pour œuvrer en ce sens, les collectivités peuvent s'appuyer sur l'expérience et les compétences des EPE.

L'hétérogénéité des associations du réseau EPE, qui agissent au quotidien dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, est l'assurance d'une grande diversité d'actions dans l'accompagnement des familles de ces quartiers.

Le réseau des EPE propose aux familles, aux jeunes et aux professionnels une grande multitude d'espaces collectifs où coexistent confidentialité et liberté de parole. Ces lieux (cafés des parents, LAEP, PAE...) permettent à chacun d'être soi, de rencontrer l'autre dans sa singularité et de créer du lien. Il s'agit alors de trouver des solutions ensemble et/ou de retrouver de la confiance et des ressources personnelles pour avancer.

Parmi les autres dispositifs cités par les EPE, nous retrouvons notamment des animations thématiques auprès des jeunes dans les établissements scolaires, des formations à destination des équipes éducatives ou encore des ateliers créatifs parents-enfants.

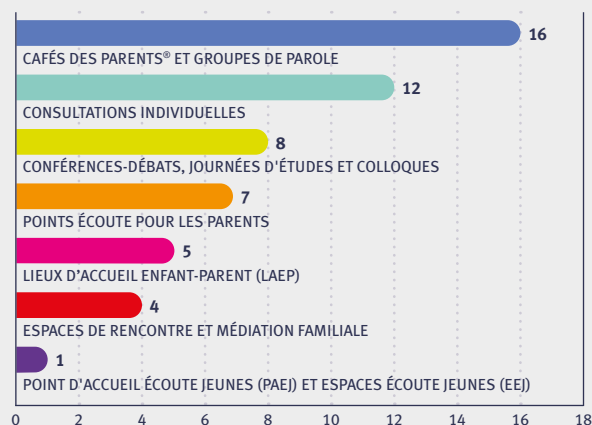
Au total, 47 actions collectives sont menées par les EPE ayant répondu au questionnaire dans les quartiers prioritaires.

Les EPE offrent également des espaces d'accueil et d'écoute individualisés pour les familles et les jeunes. Dans le cadre d'entretiens personnalisés (consultations, orientation scolaire, accompagnement psychologique...), les professionnels des EPE accompagnent chacun dans ses difficultés éducatives, relationnelles ou affectives. À travers une démarche pédagogique, non normative, chaque personne bénéficie ainsi d'un suivi unique et adapté, et ce, quel que soit le lieu (un local de l'EPE, dans un établissement scolaire...).

Au total, 26 espaces individualisés sont portés par les EPE dans les quartiers prioritaires.

Ces dispositifs sont souvent déclinés sur plusieurs quartiers prioritaires d'une même commune, voire d'un même département selon les possibilités d'essaimage des EPE sur un territoire donné.

ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR LES EPE DANS LES QUARTIERS

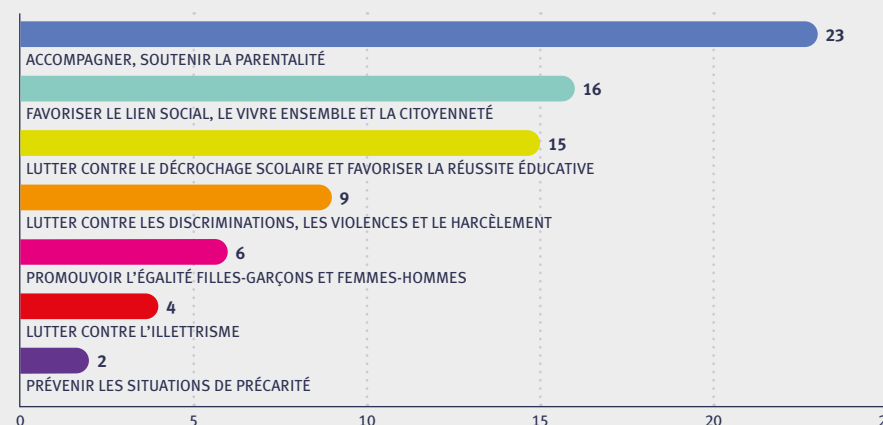


DES DOMAINES D'INTERVENTION MULTIPLES

L'approche transversale de la politique conduite dans les quartiers prioritaires donne lieu à une multiplication des champs d'intervention possibles auprès de leurs habitants : l'éducation, la santé, la culture, la prévention de la précarité, l'accès à l'emploi, le logement, l'accès aux droits...

La proximité des EPE avec leurs publics et leur expertise en matière d'accompagnement des familles et des jeunes leur permettent de proposer une offre plurielle d'actions thématiques dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'éducation et de la lutte contre les inégalités. La complémentarité des associations du réseau, dans le respect de l'indépendance de chaque structure et des spécificités locales observées sur le terrain, renforce la compétence des EPE dans leur rôle privilégié d'acteurs de proximité.

THÉMATIQUES DES ACTIONS MENÉES



Afin d'illustrer les différentes actions portées par le réseau EPE, 7 initiatives (une fiche par thématique) sont détaillées dans ce présent rapport :

- ✗ **FICHE 1** : Animation du Point écoute pour les parents® par l'EPE de l'Hérault
- ✗ **FICHE 2** : L'approche culturelle dans les pratiques quotidiennes par l'EPE du Tarn
- ✗ **FICHE 3** : Accompagnement à la scolarité et aide méthodologique par l'EPE de l'Orne
- ✗ **FICHE 4** : Prévenir les situations de violence par l'EPE des Bouches-du-Rhône
- ✗ **FICHE 5** : Sensibilisation au sexisme dans un lycée professionnel par l'EPE de Seine-Maritime
- ✗ **FICHE 6** : Prévention de l'illettrisme et de l'échec de l'apprentissage de la lecture par l'EPE du Calvados

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION : UN NOUVEAU CHAMP D'ACTION POUR LES EPE

Suite aux attentats de 2015, la FNEPE et son réseau se mobilisent particulièrement auprès des familles qui manifestent au quotidien leur inquiétude dans leurs échanges avec les professionnels. En lien avec les services de l'État, le réseau EPE contribue par la réflexion et la réalisation d'actions innovantes au développement et à la mise en œuvre de la réponse publique en matière de prévention de la radicalisation.

A ce titre, les EPE ont vocation à participer pleinement à la mise en œuvre des plans d'actions de prévention de la radicalisation qui seront annexés aux contrats de ville (mesure 47 du P.A.R.T.)

ACCOMPAGNER, SOUTENIR LA PARENTALITÉ

FICHE ACTION

Animation du Point écoute pour les parents® du quartier des Cévennes à Montpellier

EPE de l'Hérault

→ UN CONTEXTE DE REPLI

Le quartier des Cévennes à Montpellier préoccupe les pouvoirs publics : un phénomène de ghettoïsation y est effectivement constaté, conduisant les habitants à vivre en quelque sorte reclus dans un ensemble d'immeubles dont ils vont jusqu'à fermer l'accès. La population est en quasi-totalité immigrée des mêmes zones géographiques (Maroc) et est peu ouverte aux échanges avec l'extérieur. Les logements sont des résidences privées, peu entretenues.

→ MAINTENIR DES LIENS AVEC LES PARENTS

Dans ce contexte, l'EPE de l'Hérault propose un Point Écoute, ouvert dans une Maison de Quartier située à l'entrée du quartier, afin de maintenir une présence et un lien avec les familles.

La permanence a lieu le vendredi de 9 h à 12 h. Elle est assurée par une psychologue. Tous les parents, quel que soit l'âge de leurs enfants, sont reçus avec un accès prioritaire pour les parents du quartier. Huit heures par mois sont également consacrées aux animations collectives.

En binôme, la psychologue et un médecin pédiatre bénévole à l'EPE, interviennent donc dans des groupes de parents dans divers lieux du quartier :

- ✕ Dans une école maternelle et primaire, pour des tables rondes avec les parents ;
- ✕ Dans un collège, avec en 2017 un projet de Café des parents® (une enquête est en cours auprès des parents pour la mise en œuvre de ce dispositif) ;
- ✕ Avec la MECS Bonsecours (Maison d'enfant à caractère social), qui intervient au cœur du quartier à partir d'un appartement rénové accueillant un SAFE (service d'accompagnement familial et éducatif) et à partir d'un « baby car » (crèche itinérante) ;

- ✕ Dans une association de quartier proposant notamment de l'alphabétisation ;
- ✕ Dans une médiathèque.

→ L'INSCRIPTION DANS UN TEMPS LONG

En 2015, une dizaine de familles sur les 38 reçues étaient issues des quartiers de la politique de la ville. Actuellement, elles sont de plus en plus nombreuses.

Même si les parents du quartier ont mis du temps à fréquenter les permanences, souvent occupées par des parents d'autres quartiers de Montpellier ou même de villages environnants, cette action reste pertinente. Dans un contexte fragile, avec des familles précarisées aussi bien économiquement que socialement, l'action de l'EPE de l'Hérault prend tout son sens, afin de préserver des liens, parfois difficiles à construire, qui s'inscrivent dans une certaine durée, avec les familles.

→ UN TRAVAIL PARTENARIAL À POURSUIVRE

Pour l'animation de ce Point Écoute, un travail de partenariat très important a été accompli afin que la permanence soit, de façon pérenne, identifiée et présente dans le maillage associatif et institutionnel du quartier.

Dans la perspective du développement de cette action, l'EPE de l'Hérault, en plus du projet de Café des parents®, compte mettre l'accent sur les actions collectives, notamment dans les écoles.

À noter que depuis 2011, l'animation de la permanence du Point Écoute est cofinancée par la Politique de la ville (CGET), la ville de Montpellier et le conseil départemental.

FAVORISER LE LIEN SOCIAL, LE VIVRE ENSEMBLE ET LA CITOYENNETÉ

FICHE ACTION

L'approche interculturelle dans les pratiques quotidiennes

EPE du Tarn

→ LA CONTINUITÉ DANS L'ACTION

L'École des parents et des éducateurs du Tarn, qui anime le réseau CESAME (collectif pour l'écoute, le soutien aux migrants et exilés) depuis 2007, met en place un projet de formation-action venant en appui aux dynamiques territoriales des quartiers prioritaires de l'Albigeois sur la thématique transversale de « L'Approche Interculturelle dans nos pratiques quotidiennes ». Cette action est soutenue financièrement depuis 2014 dans le cadre du contrat de ville par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et le GIPCUCA (Groupement d'Intérêt Public du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Albigeois). Elle a pour objectif de créer une culture commune et de construire une dynamique pluridisciplinaire et pluri-partenaire autour de l'approche interculturelle.

→ UNE REPRÉSENTATION À PARTS ÉGALES

Suite à la signature des nouveaux contrats de ville et à la constitution des conseils citoyens dans 3 quartiers : Cantepau, Veyrières-Rayssac et Lapanouse, l'EPE du Tarn a donc initié un projet de territoire qui vise à mobiliser l'ensemble des participants autour de la rencontre et l'inclusion de tous dans une approche interculturelle.

Afin d'assurer une proportion égale du nombre d'habitants, d'associations et d'institutions, le groupe projet, chargé de mettre en place la formation-action, est constitué de 18 personnes, dont :

- ✕ 6 représentants des conseils citoyens des 3 quartiers ;
- ✕ 6 représentants associatifs (EPE, associations socio-culturelles, association de locataires et association d'éducation à l'environnement) ;
- ✕ 6 représentants institutionnels (CAF, maison de quartier, ville, CCAS, Éducation nationale)

Cette dynamique repose sur un constat partagé par tous : les habitants des quartiers ne se saisissent pas des offres d'activités, des groupes de travail et des espaces favorisant leur participation, d'où la nécessité d'identifier les freins et les pistes d'amélioration.

→ LE DÉROULEMENT DU PROJET

Ce projet de formation-action s'organise autour de la tenue de plusieurs séances de travail pendant 6 mois (1 séance par mois). L'animation est assurée par une psychologue formatrice de l'EPE, spécialisée de l'interculturalité, et une sociologue avec une large expérience dans le secteur de l'ESS en charge notamment de l'appui méthodologique. La seule ligne directrice est de faire émerger le potentiel du territoire, sans établir de contrainte préalable.

Pendant les séances, la méthode du photo-langage est utilisée pour favoriser les processus associatifs autour de l'interculturalité et de la rencontre interculturelle. Chaque séance donne lieu le midi au partage d'un repas, espace d'échanges et de convivialité entre les participants.

Notons également que l'ensemble des membres du groupe a également participé à la réalisation d'interviews afin de faire émerger la parole et les représentations des habitants autour de l'interculturalité. Dans ce cadre, une centaine de personnes a donc été interrogée.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

FICHE ACTION

3

Accompagnement à la scolarité et aide méthodologique

EPE de l'Orne

LE DISPOSITIF CLAS

L'EPE de l'Orne intervient dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), dont les objectifs sont définis par une charte nationale :

- ✗ aider les enfants à acquérir des méthodes,
- ✗ faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- ✗ promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- ✗ valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- ✗ soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

L'IMPLICATION DES ÉLÈVES ET DES PARENTS

Ce dispositif, dans lequel s'inscrit l'EPE de l'Orne vise à soutenir, par des aides aux leçons, l'élève dans une relation positive avec sa scolarité et à favoriser la réussite éducative des élèves au niveau collège, prioritairement dans les quartiers de la Politique de la ville.

À travers ce dispositif, l'EPE contribue à instaurer un cadre bienveillant autour de l'élève dans le cadre de l'aide aux devoirs, en réexpliquant ce qui n'a pas été compris, en donnant des méthodes pour mémoriser... et a fortiori à créer une forme de compagnonnage entre jeune et adulte.

Au-delà de l'élève, il s'agit pour l'EPE de soutenir le rôle éducatif des parents en maintenant un lien avec ceux-ci pour qu'ils s'impliquent dans la scolarité de leur enfant malgré les difficultés qu'il peut rencontrer.

UN EXEMPLE DE SUIVI

Dans le cadre d'un programme de réussite éducative, l'EPE reçoit un élève en classe de 5^e, en plein décrochage scolaire. L'élève accepte d'être accompagné chaque mercredi pendant son année

de redoublement, l'occasion pour l'EPE de travailler avec lui autour des éléments qui n'étaient pas compris, de préparer les évaluations et refaire les devoirs après évaluation. Le suivi des résultats était régulier (consultation du carnet de correspondance, du bulletin trimestriel) afin de faire le point avec l'élève.

Avec son passage en classe de 4^e dans de bonnes conditions, il a souhaité ne plus être accompagné se sentant capable de plus d'autonomie dans sa scolarité et conscient de la possibilité de demander une aide à l'EPE si nécessaire.

Dans le cadre du CLAS, certains élèves en décrochage sont suivis avec une attention particulière, soit en bénéficiant d'une aide quasi-individualisée, soit par une implication plus fréquente du parent. L'EPE travaille alors la mise en confiance des parents avec le système scolaire en les encourageant notamment à rencontrer les professeurs de leur enfant.

L'ÉVALUATION ET LES PERSPECTIVES

S'il peut être difficile d'évaluer ce type de dispositif sur des critères pertinents et objectifs, pour l'EPE, l'assiduité des jeunes aux différentes actions (CLAS, aide méthodologique) est un critère d'évaluation positive. La participation des parents aux rencontres proposées est un autre critère.

En plus d'une implication régulière aux actions, c'est la satisfaction exprimée, que ce soit par les jeunes ou leurs parents, au regard de l'aide apportée, qui conforte les professionnels dans leur projet de développer ces actions, notamment dans le cadre de relations plus approfondies avec les établissements scolaires.

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT

FICHE ACTION

4

Prévenir les situations de violence

EPE des Bouches-du-Rhône

UNE MULTIPLICITÉ DE « PUBLICS CIBLES »

En partenariat avec l'Éducation nationale (équipes pédagogiques et coordinateur REP) et l'équipe de la politique de la ville de Marseille, l'EPE des Bouches-du-Rhône a monté une action visant à développer les compétences sociales des enfants et à les sensibiliser aux questions de la violence (stéréotypes, banalisation...).

Animée par des psychologues, cette action se décline en 10 rencontres par école, sur les temps périscolaires, avec des élèves de CM1-CM2. Un média créatif est utilisé pour permettre la réflexion : élaboration d'une affiche, d'une bande dessinée, d'un roman-photo... Ces temps d'échange sont associés à un travail de collaboration et de réflexion avec les enseignants volontaires et bénévoles. Deux rencontres avec les parents permettent de leur présenter l'action et de recueillir leur collaboration. En fin d'année, les réalisations font l'objet d'une présentation en présence des enfants, de leur famille et de l'enseignant.

UN DISPOSITIF IMPLIQUANT

Les enfants se sont pleinement saisis des objectifs du projet et ont pu témoigner d'une exposition régulière à des sources de violence. Un indicateur très parlant est celui de la participation des enfants basée sur le volontariat : un seul enfant, sur 28, a décroché pendant l'année.

Cette forte participation, malgré le volontariat et des horaires parfois contraignants pour les parents (le mercredi de 11h30 à 13h) témoigne tant de l'implication des enfants que du soutien des parents. C'est donc particulièrement intéressant, à l'heure où de nombreux discours produits autour de l'école, dressent des constats de décrochage des élèves et de désinvestissement des parents.

Les enseignants témoignent également de la réussite de l'action en observant au quotidien ses effets sur les enfants.

UN EXTRAIT DU BILAN 2015-2016

« Cette année, l'action a démarré dans le contexte post-attentat de novembre 2015 avec la pression qui s'en est suivie. Les enfants ont donc été particulièrement exposés, non seulement aux images, mais aux angoisses des adultes et de leur entourage. [...] Les enfants témoignent d'une exposition régulière à des sources plus ou moins diffuses de violence : exposition télévisuelle, internet, mais aussi expérience personnelle de violences verbales, symboliques, physiques actives ou passives. Les enfants parlent également des violences routières, violences liées à la santé, à la perte d'un proche, préoccupations financières des parents, attaques sur des objets et possessions ou encore moqueries à l'école ou sur les réseaux sociaux. Celles-ci représentent des formes de violences moins spectaculaires que les attentats ou les assassinats liés au banditisme. Elles sont cependant plus fréquentes dans le quotidien des enfants. »

DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

Depuis de nombreuses années, deux écoles dans les quartiers nord de Marseille accueillent cette action. La pertinence de l'action, le « répondant » de la part des enfants et l'intérêt que lui portent les enseignants et les parents permettent son renouvellement chaque année. L'EPE souhaite ainsi développer cette action sur d'autres écoles, voire d'autres types d'établissements. En septembre 2016, c'est une MECS qui a fait appel à elle pour mettre en place cette action auprès des enfants en situation de placement.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FILLES/GARÇONS

FICHE ACTION



Sensibilisation au sexisme dans un lycée professionnel

EPE de Seine-Maritime

UN ENJEU CAPITAL DE LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

À l'initiative de l'EPE de Seine-Maritime, des séances collectives sont animées dans un lycée professionnel pour répondre à l'objectif suivant : permettre aux lycéennes de prendre conscience de ce qu'est le sexisme et d'organiser un espace d'échanges afin qu'elles puissent poser des mots et des réflexions sur cette attitude discriminatoire présente dans la société et le monde professionnel, dans les discours, les attitudes et les comportements.

En effet, dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique, les inégalités sont particulièrement persistantes en matière d'égalité femmes-hommes. Si dans le cadre de la signature des contrats de ville de nouvelle génération, l'égalité femmes-hommes est présentée comme un enjeu capital, c'est que l'emploi des femmes est moins fréquent et plus précaire dans les territoires de la politique de la ville.

Ainsi, ce projet s'adresse en premier lieu aux lycéennes d'un établissement professionnel dont plus de 90 % des élèves sont des garçons. Les formations dispensées dans le lycée offrent des débouchés dans des filières traditionnellement réservées aux hommes : plasturgie, fonderie, maintenance et menuiserie. Ainsi, au cours de leur formation, les lycéennes effectuent des stages dans des milieux professionnels dans lesquels peu de femmes travaillent.

UN TRINÔME D'INTERVENANTS

Ce projet repose sur l'animation de séances collectives par un trinôme pluridisciplinaire : un psychologue de l'EPE de Seine-Maritime, l'infirmier et la documentaliste de l'établissement.

Ce trinôme s'appuie sur les techniques d'animation collectives et sur l'utilisation de supports vidéo pour permettre l'ouverture d'un espace d'échanges et de réflexion.

À noter que la participation active de l'équipe éducative de l'établissement facilite une adhésion plus large au projet sans pour autant garantir l'implication des élèves.

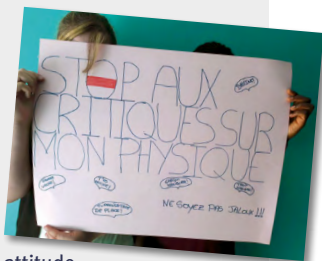
UN MANQUE DE RÉACTIVITÉ DE LA PART DES ÉLÈVES

Si l'importance de l'enjeu en matière de réduction des inégalités n'est pas en cause, il est manifeste que la problématique n'a pas suscité la réaction escomptée auprès des lycéennes. Les intervenants ont donc cherché à identifier les raisons du peu d'adhésion des élèves.

Premièrement, dans leurs milieux social, culturel et/ou professionnel, les élèves ont trop souvent observé et subi des comportements ou des discours sexistes : d'où une attitude fataliste, de résignation, voire une légitimation et une reproduction de ces discours et de ces comportements.

Deuxièmement, les filières dans lesquelles elles se trouvent sont des filières peu valorisées en termes d'orientation scolaire et ne sont en général pas le résultat d'un choix mais une orientation qui leur a été imposée. De là, elles ne ressentent pas le fait d'être dans des filières traditionnellement occupées par les garçons comme une conquête ou un progrès.

Ce constat pose les bases d'une réflexion plus large sur le développement de ce projet, en prenant en compte la place des lycéennes et des lycéens, celle de l'équipe éducative et celle des parents dans leur environnement.



LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

FICHE ACTION



Prévention de l'illettrisme et de l'échec de l'apprentissage de la lecture

EPE du Calvados

LA NÉCESSITÉ D'UNE INTERVENTION PRÉCOCE

Bien que l'apprentissage de la lecture soit un enjeu crucial pour notre société, 10 à 15% des élèves de 6ème connaissent de grandes difficultés de maîtrise de la langue écrite. La grande majorité de ces élèves est issue de milieux socio-culturels défavorisés. Ces enfants ont un vocabulaire et des compétences restreintes dans le domaine phonologique dont on connaît le rôle prépondérant dans l'apprentissage de la lecture.

L'ensemble des partenaires du projet, l'EPE du Calvados, l'Éducation nationale et la ville de Caen se sont retrouvés autour d'une conviction commune, celle du bien-fondé d'une intervention précoce en maternelle auprès des enfants en impliquant les parents. Le projet est aussi soutenu par l'ARS, le Conseil départemental et la politique de la ville.



LES OBJECTIFS PARTAGÉS DU PROJET

- ✦ Contribuer à doter les enfants des compétences linguistiques dont le rôle est prépondérant dans l'apprentissage de la lecture ;
- ✦ Prévenir, dépister et orienter pour une prise en charge, les insuffisances langagières impliquées dans les retards d'accès à la lecture ;
- ✦ Valoriser le rôle parental dès le plus jeune âge, ce qui permet notamment de prévenir les ruptures en cas de prise en charge extérieure en orthophonie.

Plus globalement, cette action vise à favoriser un développement harmonieux de l'enfant, en soutenant le développement de compétences sociales favorisant son insertion dans ces différents lieux de vie.

DES AXES MULTIPLES D'INTERVENTION

Les intervenantes de l'EPE du Calvados, orthophonistes, organisent leur travail autour de trois axes : les bilans de langage, les groupes de stimulation du langage dans ses différentes fonctions et l'intervention en direction des familles.

Des groupes de stimulation langagière en petite section de maternelle sont mis en place, pour les enfants utilisant peu en classe la communication verbale et/ou présentant un retard d'acquisition de la maîtrise orale de la langue.

Sont organisés des jeux de langage, le développement de la conscience phonologique, le développement des capacités d'attention de l'enfant et d'organisation de sa prise de parole.

L'évaluation du projet, en lien avec les enseignants repose sur la réalisation de tests et d'observations en classe.

LA PLACE DES PARENTS

Les parents sont reçus par l'orthophoniste pour expliquer, accompagner, faciliter la démarche de suivi extérieur quand il est préconisé.

Des rencontres collectives sont proposées aux parents afin de leur donner l'envie et les moyens d'être davantage acteurs dans le développement au quotidien du langage de leur enfant.

Des parents viennent de plus en plus spontanément rencontrer à leur demande les orthophonistes pour des questions, des demandes de conseils...

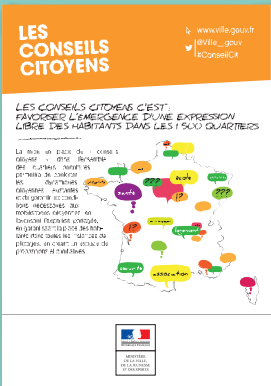
LES CONSEILS CITOYENS

La première mission des conseils citoyens est de permettre l'émergence et la valorisation d'une expression libre des habitants des quartiers prioritaires dans leur diversité et de favoriser leur participation et celle des acteurs non institutionnels : associations, acteurs socio-économiques...

La loi 24 février 2014 crée les conseils citoyens. La mise en place de conseils citoyens a pour objectif de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Cette instance dotée de crédits spécifiques a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique participative dans les quartiers. Les contrats de ville doivent notamment déterminer un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens.

La mise en place des conseils citoyens et leur efficacité, notamment en termes de participation des partenaires associatifs, doivent s'accompagner d'une plus large communication autour de leurs missions et de leur fonctionnement. **Au moment de la réalisation de cette enquête, 1 seule EPE anime un conseil citoyen et 5 EPE y participent.**

Si le manque de temps et de moyens peut en partie expliquer cette faible participation du réseau à ce dispositif, il s'avère qu'une majorité d'EPE a une connaissance très limitée de l'existence des conseils citoyens et plus encore de leurs modalités de participation.



Flyer réalisé et diffusé par le CGET en mars 2015



En 2015, l'Inter-réseau des professionnels du développement social urbain (IDRSU) a réalisé une enquête sur la mise en œuvre des conseils citoyens et a identifié les quatre enjeux principaux pour la suite :

« La nécessité de s'engager de manière volontariste dans le développement de nouvelles formes de participation citoyenne ;

la nécessité d'adapter ces démarches aux réalités locales et de les inscrire dans la durée ;

la nécessité de structurer le travail autour des conseils citoyens en s'appuyant sur trois leviers : l'inscription du conseil dans son environnement ; la formation et d'une manière plus générale l'évolution des pratiques institutionnelles ; la mise en place d'une ingénierie suffisante et indépendante pour accompagner les dispositifs de participation ;

la nécessité dans les mois qui viennent de donner une dimension stratégique aux conseils citoyens en les associant effectivement aux instances de pilotage de la politique de la ville. »

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Impliquer, mobiliser, communiquer, accompagner, sont autant d'actions croisées qu'il s'agit de mettre en œuvre pour que les EPE recueillent l'implication des parents sans quoi rien n'est possible et trouvent dans le dispositif des programmes de réussite éducative la place qui leur revient.

Le lien entre situation sociale et réussite éducative n'est plus à démontrer : la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et les disparités scolaires qu'elles engendrent a conduit, en 2005, à la création du programme de réussite éducative, dispositif lancé par la loi de programmation pour la cohésion sociale et qui s'adresse « prioritairement aux enfants situés en quartier prioritaire de la politique de la ville ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire ».

En 2014, signée par la Ministre de l'Éducation nationale, le Ministre de la Ville et la Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville, l'instruction relative à l'intégration des enjeux éducatifs dans les nouveaux contrats de ville précise que le PRE « doit constituer un axe fort du contrat de ville et de sa cohérence au plan éducatif ».

Plus de 500 PRE sont déployés, en 2015, dans les territoires de la politique de la ville et bénéficient à plus de 100 000 jeunes par année scolaire.

PLUS D'UN TIERS DES EPE AGISSENT DANS LE CADRE DU PRE.

Quelques exemples d'actions EPE dans le cadre du PRE :

- ✕ Animation de Cafés des parents® dans les écoles maternelles et élémentaires
- ✕ Analyse de la pratique et formation des référents du PRE
- ✕ Animation d'ateliers thématiques (articulation vie familiale-vie scolaire, lien famille-école-collège...)
- ✕ Permanence d'écoute et de soutien pour les jeunes dans un collège
- ✕ Animation d'une ludothèque

L'IMPLICATION DES FAMILLES

Les EPE, fortes de leur expérience en matière d'accompagnement des familles, travaillent sur l'implication des personnes dans différents dispositifs, et notamment le PRE.

Pour que celui-ci soit efficient, les EPE perçoivent la nécessité de créer des alliances qui doivent toutes être tournées vers le même objectif : la réussite éducative de l'enfant.

Dans le cadre législatif du PRE, l'implication des parents est une donnée primordiale à la réussite du dispositif. Cependant, les constats faits sur le terrain en montrent toute la difficulté.

Les EPE en témoignent : souvent, les parents se sentent dépossédés et/ou jugés comme défaillants ; autant de réactions et de sentiments de méfiance qui freinent davantage leur implication et nécessitent une action spécifique auprès d'eux.



Brochure réalisée en 2012, disponible sur le site internet de la FNEPE www.ecoledesparents.org

LA PARTICIPATION DES FAMILLES

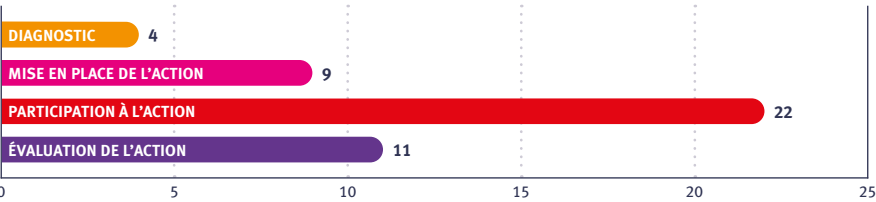
En 1977, la circulaire du 3 mars relative au groupe interministériel «Habitat et Vie sociale» pose la participation des habitants comme un enjeu et une condition de réussite de la politique publique de développement social urbain : «ces opérations doivent être conduites avec la participation des habitants, dont l'adhésion, est indispensable à la réussite de telles interventions».

L'enquête révèle que, pour 50 % des EPE, la mobilisation des familles aux actions réalisées dans les quartiers prioritaires, n'est pas une donnée évidente.

Des raisons liées à la temporalité et aux lieux des actions sont le plus souvent mises en avant : les difficultés éprouvées par certaines associations

de proposer des animations en soirée et le week-end sont à de multiples reprises évoquées. L'ouverture d'espaces dans des lieux pas forcément ouverts aux familles (par exemple, les établissements scolaires) peut également freiner la participation des parents.

NIVEAUX DE SOLlicitation DES PUBLICS



La mobilisation des familles implique un partenariat actif entre les familles et les associations du réseau. Pour les EPE, cela suppose de créer des espaces dans lesquels les familles peuvent échanger et être partenaires dans la prise de décision.

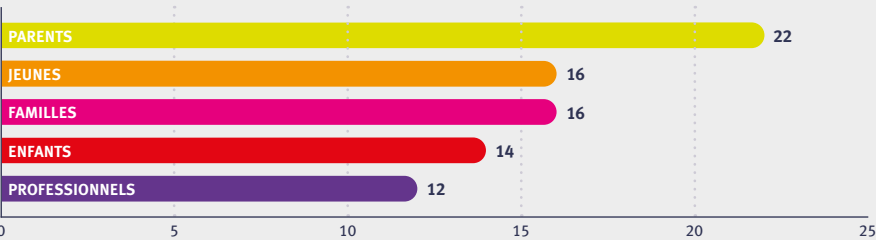
Si, actuellement, les familles accompagnées par les EPE bénéficient des actions et dispositifs collectifs et individuels proposés, **promouvoir une démarche impliquant davantage les familles à tous les niveaux reste à construire** pour une grande majorité de nos structures.

Ainsi, une réflexion est à mener sur la façon de rendre les familles actrices dans les EPE afin de répondre collectivement au plus près de leurs attentes, leurs inquiétudes, leurs doutes et leur

vécu : trouver avec eux des réponses, penser des «façons de faire»...

Quand on parle de participation des familles dans les actions et dispositifs animés par les EPE, une précision s'impose sur le terme «familles». Ainsi, selon l'enquête et corrélativement aux publics accompagnés par le réseau sur l'ensemble du territoire couvert, la proportion de parents, sans la présence de leur(s) enfant(s), est plus importante que celle des familles (parents et enfants ensemble). Notons que la proportion de jeunes accompagnés par les EPE dans les quartiers prioritaires est, quant à elle, plus importante que celle sur l'ensemble du territoire, ce qui est à analyser au regard des territoires de la politique de la ville qui se caractérisent par une forte présence de jeunes de moins de 25 ans.

PUBLICS DES EPE



Enfin, l'adaptation et l'utilisation d'outils existants d'évaluation de la participation des familles est également à développer au sein de notre réseau, comme, par exemple, l'échelle d'Arnstein dont l'objectif est de mesurer le degré de participation des citoyens dans des affaires publiques, et de suivre leur degré d'implication dans un projet.

UNE ÉCHELLE DE PARTICIPATION CITOYENNE - SHERRY ARNSTEIN - 1969

NIVEAUX	QUALIFICATION	DÉFINITION
NIVEAU 1	Manipulation	Ces niveaux supposent un public passif à qui on fournit des informations pouvant être partiales et partielles
NIVEAU 2	Éducation	
NIVEAU 3	Information	Le public est informé sur ce qui va se produire, sur ce qui est en train de se produire et sur ce qui s'est déjà produit
NIVEAU 4	Consultation	Le public a la parole mais n'a aucun pouvoir dans la prise en compte de leur point de vue
NIVEAU 5	Implication	Les opinions du public ont quelques influences mais ce sont encore les détenteurs du pouvoir qui prennent les décisions
NIVEAU 6	Partenariat	Le public peut commencer à négocier avec les décideurs, incluant un accord sur les rôles, les responsabilités et les niveaux de contrôle
NIVEAU 7	Délégation de pouvoirs	Délégation partielle des pouvoirs
NIVEAU 8	Contrôle des citoyens	Délégation totale dans la prise de décision et de l'action



La création des Conseils citoyens a été complétée par la mise en place d'autres mesures visant à une meilleure implication des habitants des quartiers de la politique de la ville :

- Le lancement à l'été 2014 d'une bourse nationale d'expérimentation en faveur de la participation des habitants ;
- La création des maisons du projet pour associer les habitants à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de renouvellement urbain ;
- La dotation par l'Etat et les collectivités du Fonds de participation des habitants (FPH) permettant de financer des projets ponctuels qui contribuent au renforcement du lien social ;

Deux initiatives sont également en cours d'expérimentation : les **tables de quartiers**, lieux de débats et d'actions qui réunissent, à l'échelle du quartier, des habitants et des associations et les **marches exploratoires de femmes**, inventées au Canada, pour une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes.

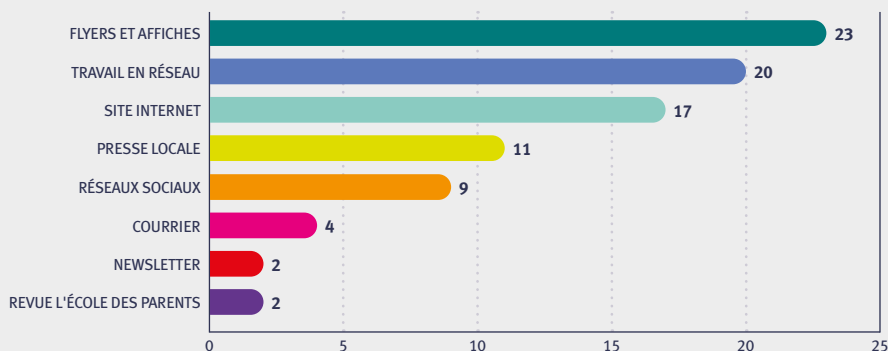


LA COMMUNICATION

La pérennité des actions menées par les EPE dans les quartiers prioritaires implique un maintien, voire le développement, des moyens qui leurs sont accordés, et notamment en matière de communication.

Les enjeux autour de la communication sont au cœur de la réflexion stratégique du réseau des EPE. Faciliter l'identification des actions et des dispositifs des EPE, c'est permettre aux architectes de la politique de la ville de mobiliser et soutenir des structures spécifiques qu'ils sont susceptibles de rencontrer sur les territoires, en favorisant leur compréhension des objectifs et du fonctionnement de ces mêmes structures.

OUTILS DE COMMUNICATION



Toutes les EPE utilisent les outils print ou numériques pour communiquer autour de leurs actions, néanmoins le travail en réseau et le bouche-à-oreille sont les méthodes considérées comme les plus efficaces pour communiquer et échanger avec les habitants des quartiers auxquels s'adressent les EPE. Créer du lien en modifiant profondément la nature des relations entre les habitants, les associations et les pouvoirs publics suppose une proximité qui est le cœur des pratiques des professionnels des EPE.

La Fédération participe à ce chantier ambitieux en accompagnant les associations de son réseau vers une diversification et un déploiement des moyens de communication complémentaires de ce travail de proximité. La communication autour de ses actions est un défi à relever pour le réseau des EPE vers une meilleure visibilité auprès des partenaires associatifs et institutionnels et plus encore pour permettre aux familles des quartiers prioritaires de franchir la porte de nos structures.

L'ÉCOLE DES PARENTS : UNE REVUE AU SERVICE DES PROFESSIONNELS DES EPE

De nombreux dossiers et articles de la revue L'école des parents ont traité des enjeux et des dispositifs de la politique de la ville, de la vie des quartiers et des établissements d'éducation prioritaire dont voici les derniers exemples en date :

Les dossiers

- ✕ Des quartiers et des jeunes, n°613, mars-avril 2015
- ✕ Prévenir le décrochage scolaire, n°621, oct. - déc. 2016

Les articles

- ✕ La persévérance : une alliée pour réussir, n°618, jan.-mars 2016
- ✕ Programmes de réussite éducative, un dispositif à repenser, n°619, avril-juin 2016
- ✕ Des ateliers contre la loi du plus fort, n°619, avril-juin 2016

DÉMARCHE D'ÉVALUATION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que « *les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale.* »

L'évaluation est un enjeu important et récurrent dans la politique de la ville. Depuis une quinzaine d'années, elle a fait l'objet de nombreux rapports questionnant son utilité et mettant en avant les difficultés à mesurer ses impacts.

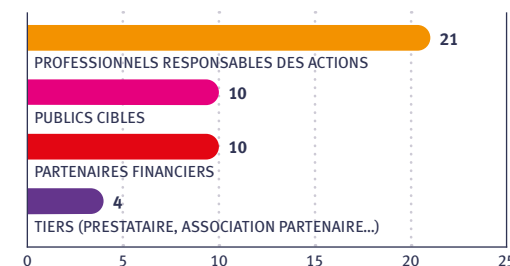
L'évaluation est une composante essentielle dans la mise en œuvre des actions et des dispositifs portés par les EPE. C'est une dynamique de valorisation et de promotion de l'expertise des EPE en matière d'accompagnement des familles et des jeunes et de représentation nationale auprès des pouvoirs publics et des partenaires.

Si l'évaluation est un processus qui comporte une dimension collective impliquant tous les acteurs d'un même projet, elle suppose l'adhésion préalable de tous, la prise en compte des motivations de chacun mais également une définition du cadre de la démarche en amont du projet.

Il est nécessaire de noter que l'évaluation est un processus rigoureux, qui demande une implication forte en termes de temps et moyens, ce qui explique en partie qu'**au sein d'une majorité d'EPE, cette démarche repose sur une auto-évaluation des professionnels responsables des actions une fois le projet achevé.** Cette méthode, sans être pleinement satisfaisante, permet de fixer les bases d'une évaluation plus globale. Effectivement, l'évaluation peut être un outil au service de l'EPE, des usagers et des partenaires dans la mesure où, en plus du principe d'auto-évaluation, des personnes extérieures à l'EPE apportent un autre point de vue et des complémentarités à la démarche, pour permettre de réinterroger de manière suffisante les pratiques professionnelles et leur impact.

Il n'en reste pas moins que les difficultés sont nombreuses pour mettre en place des méthodologies, définir les indicateurs pertinents en matière d'évaluation des actions menées et particulièrement dans le cadre de la Politique de la ville : en effet, comment isoler les effets de ces actions auprès des familles dans les quartiers prioritaires, au regard des divers projets existants sur l'ensemble d'un département ? D'où la nécessité pour le réseau EPE de questionner également les besoins en formation de ses professionnels.

PARTICIPATION DES ACTEURS À L'ÉVALUATION DES ACTIONS



L'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a été créé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui lui confie un rôle majeur dans la connaissance des quartiers prioritaires et l'évaluation des dispositifs de la Politique de la ville. Héritier de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), l'ONPV a pour objectif d'approfondir certaines thématiques en interrogeant les pratiques et en promouvant de nouvelles démarches participatives (santé, prévention de la radicalisation, développement économique...).

Le secrétariat de l'ONPV est assuré par le CGET et en particulier par sa Direction des stratégies territoriales. Pour en savoir plus : www.onpv.fr

LE FINANCEMENT DES ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

LE POIDS DES SUBVENTIONS « POLITIQUE DE LA VILLE » DANS LA VIE DES EPE

Les associations telles que les EPE, piliers des actions et dispositifs portés par la Politique de la ville, investissent leurs compétences et leur temps dans le cadre de leurs missions de lutte contre les inégalités de territoires. Cet investissement nécessite des moyens adéquats et suffisants, à la hauteur de l'accroissement des besoins identifiés, notamment en termes de financements publics.

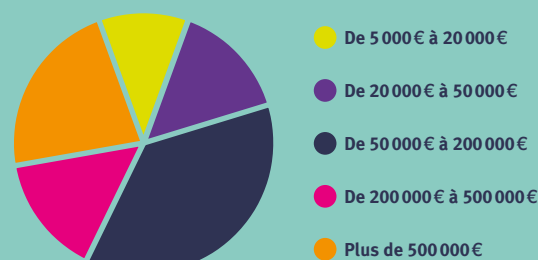
Le réseau des EPE est hétérogène, aussi bien en matière d'actions auprès des jeunes et des familles qu'en termes de moyens humains et financiers.

Si la plus grande majorité des associations du réseau est composée de moins de 10 salarié(e)s, voire uniquement de bénévoles, 5 EPE ont un effectif de plus de 20 salariés. Ces disparités dans les moyens humains se retrouvent au niveau des budgets associatifs. Ainsi, les montants des budgets annuels varient de façon conséquente d'une association à l'autre.

Malgré une amplitude très importante dans les budgets associatifs, une variable semble peu affectée : celle de la part du financement dans le cadre de la Politique de la ville. En effet, sur les 17 associations recevant des subventions dans ce cadre, la part de la subvention « Politique de la ville » représente, pour 14 d'entre elles, moins de 10 % du budget global de l'association, et ce, quel que soit le nombre de projets financés (notons que la proportion est quasi-égale entre les EPE financées pour 1 projet, pour 2 à 3 projets ou pour plus de 3 projets).

Que représente pour les EPE ce soutien financier de la Politique de la ville dans la réalisation de leurs projets dans les quartiers ?

Budget annuel moyen des EPE



Moyens financiers obtenus dans le cadre de la politique de la ville par association



Pour un tiers des EPE qui ont perçu une subvention, le soutien financier de la Politique de la ville est tout à fait déterminant, dans la mesure où, sans ce soutien, les projets portés par l'association n'auraient pas pu se réaliser.

Pour un autre tiers, l'importance du soutien de la Politique de la ville repose sur la possibilité pour les

associations de solliciter d'autres partenaires financiers dans le cadre du co-financement des actions.

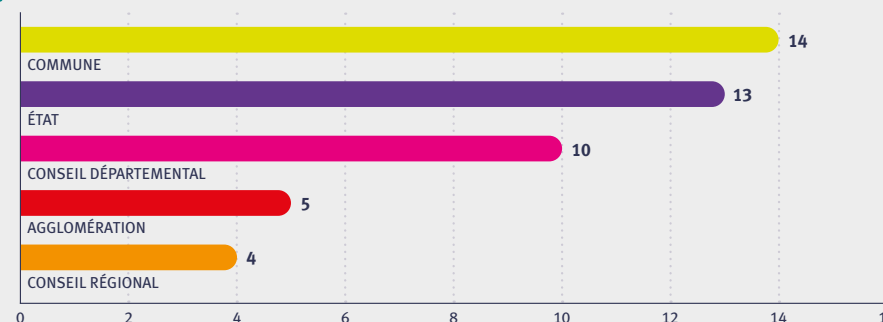
Enfin, dans une moindre mesure, le soutien financier s'avère très important pour les EPE afin de leur permettre de développer des actions de plus grande envergure, avec la possibilité de les mener à leur terme.

LA PLURALITÉ DES PARTENAIRES FINANCIERS DES EPE

Les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ont pour caractéristique de pouvoir cumuler l'effort d'un certain nombre de représentants des pouvoirs publics en matière de soutien aux associations. Au regard des missions des EPE qui œuvrent auprès des habitants des quartiers, la multiplicité des partenaires financiers s'explique par des objectifs complémentaires et convergents.

Si la quasi-totalité des EPE agissent auprès des familles des quartiers prioritaires (cf. carte p. 15), leurs missions en matière de soutien à la parentalité les conduisent à accompagner dans ces quartiers et au-delà l'ensemble des familles. Dans le cadre de ces missions, les EPE sont donc soutenues et financées par plusieurs opérateurs publics dans le cadre du co-financement de leurs actions.

PARTENAIRES FINANCIERS DES ACTIONS EPE



Par conséquent, les actions menées par les EPE sont le plus souvent co-portées par plusieurs partenaires, aux premiers rangs desquels, la commune, l'État et le conseil départemental.

Au-delà de ces financeurs en charge de la mise en œuvre de la politique territoriale, les EPE reçoivent également des subventions dans

le cadre du Programme de réussite éducative, du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux parents (CAF), du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins (ARS) ou des dispositifs d'emplois aidés.

Néanmoins, si les partenaires peuvent être multiples, il ne s'agit pas d'en déduire que le montant

des subventions allouées dans le cadre des projets est plus que suffisant, d'autant plus, quand dans un tiers des EPE, un emploi salarié (en moyenne 0,9 ETP par association) est directement dédié à la mise en œuvre des projets financés dans le cadre de la Politique de la ville, ce qui représente une charge loin d'être anodine pour les associations.



CONTEXTE BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME POLITIQUE DE LA VILLE (LFI 2015)

En 2017, les crédits consacrés aux actions territorialisées et aux dispositifs spécifiques de la politique de la ville, tout en restant stables, ont vu leur champ d'intervention recentré, dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire. La réduction du champ d'intervention des actions de la Politique de la ville doit ainsi permettre de renforcer leur efficacité en concentrant davantage les moyens alloués et en évitant le saupoudrage, l'occasion de rappeler l'importance du tissu associatif dans

ces quartiers et la nécessité de soutenir de façon pérenne l'action de ces structures sur le terrain.

Les actions relatives au lien social et à la citoyenneté sont renforcées, notamment dans le cadre de la mise en place des conseils citoyens, tandis que les crédits relatifs à l'éducation sont sensiblement réduits, ce qui s'explique par l'engagement de l'Éducation nationale pour une mobilisation plus grande de crédits de droit commun.

LA PERCEPTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU CONTRAT DE VILLE

L'INSCRIPTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LES PROJETS DES EPE

Si la politique de la ville invite les associations et autres porteurs d'actions à se positionner sur les priorités qui contribuent à la réduction des écarts ou au règlement de problématiques qui impactent les habitants des quartiers prioritaires, comment les EPE, associations partenaires depuis de nombreuses années, perçoivent-elles leur place dans ce dispositif ?

Sur les 17 structures ayant intégré le dispositif de la politique de la ville, une majorité (8) déclare avoir conventionné entre 1994 et 2006, période pendant laquelle les contrats ville-habitat, rebaptisés « contrats de ville », deviennent l'outil structurant de la politique contractuelle (3 EPE y sont entrées avant 1994 et 4 EPE entre 2007 et 2014 - période CUCS).

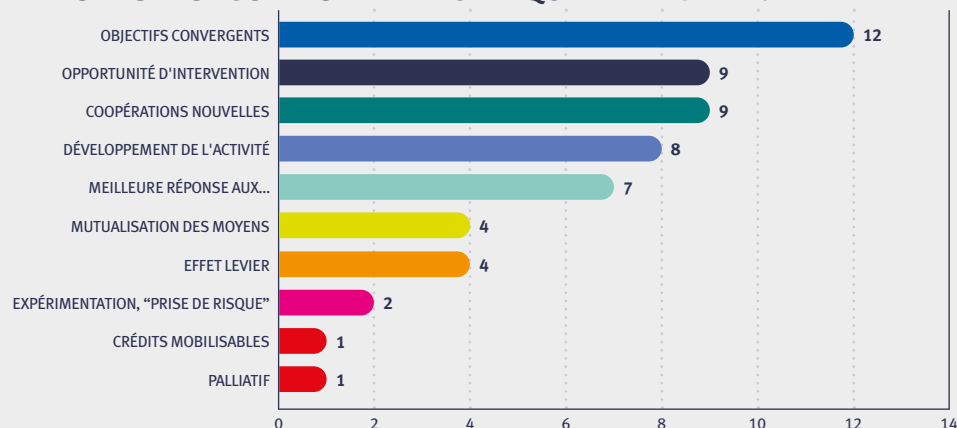
Notons que 2 EPE ont intégré le dispositif avec la signature des nouveaux contrats de ville 2015-2020 : l'EPE de la Loire et l'EPE de la Drôme.

Les motivations des EPE sont multiples et diversifiées. Une certaine analogie s'observe entre les missions des EPE, du fait de la proximité qu'elles produisent avec les familles, et notamment les familles les plus fragilisées, et les ambitions des pouvoirs publics en matière de politique de la ville et d'accompagnement des familles. Il est donc compréhensible que plus de ¾ des associations considèrent que la politique de la ville occupe une place importante, voire très importante, dans leur projet associatif.

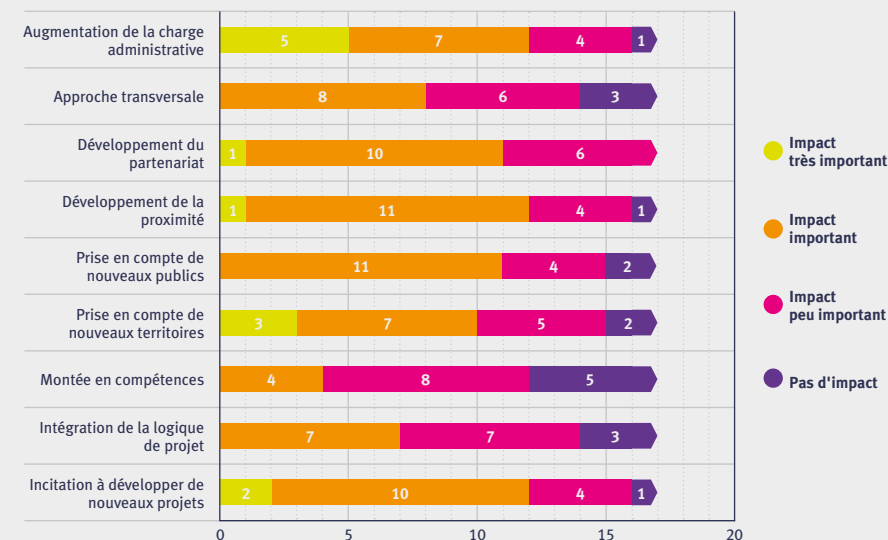
Les EPE sont de plus en plus fréquemment identifiées et associées à la construction de la politique publique au niveau de leur département en matière de soutien à la parentalité et d'éducation. Des croisements s'opèrent logiquement avec la politique de la ville, dispositif multidirectionnel et multipartenarial.

A ce titre, les EPE considèrent tenir un rôle de partenaire dans la définition des objectifs et la réalisation des actions, plutôt qu'un statut de prestataire.

POURQUOI LES EPE S'INSCRIVENT-ELLES DANS LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?



INCIDENCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES EPE



Pour les EPE, la mise en place d'actions dans le cadre de la politique de la ville s'accompagne d'effets sur l'organisation interne mais également sur les pratiques professionnelles des EPE. Ainsi, les EPE sont amenées à développer de nouveaux projets en favorisant le travail de proximité avec les familles et les divers acteurs de quartier.

Concernant les freins à une plus forte adhésion des EPE, l'inscription des EPE dans les dispositifs relevant de la politique de la ville se traduit par une augmentation de la charge administrative déjà très importante, notamment pour les associations les plus petites.

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Promulguée le 21 février 2014, la loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » a pour objet de simplifier et renforcer les moyens en direction des quartiers prioritaires.

Cette loi s'organise autour de quatre axes :

- ✕ La participation des habitants : le principe de co-construction de la politique de la ville avec les habitants est inscrit pour la première fois dans la loi.
- ✕ La refonte de la géographie prioritaire : les moyens seront concentrés sur les quartiers les plus en difficultés, qui seront désormais identifiés autour d'un critère objectif et transparent : celui du revenu des habitants.
- ✕ Un contrat de ville de nouvelle génération : un contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale, est mis en place.
- ✕ Un nouveau programme de renouvellement urbain : ce nouveau programme visera les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants, en favorisant la mixité de l'habitat, la qualité de la gestion urbaine de proximité et le désenclavement des quartiers.

Dans leur grande majorité, les EPE déclarent être suffisamment informées sur la réforme de la politique de la ville (80 %) et la quasi-totalité a pris connaissance de la nouvelle géographie prioritaire.

Si plus de la moitié des EPE ont connu des répercussions dues à cette loi, l'impact de la réforme sur la vie des associations du réseau EPE est de divers ordres : dans la majeure partie des cas, la modification la plus importante concerne les budgets alloués aux associations.

Parmi les autres changements soulignés par les EPE, notons le changement d'interlocuteurs des EPE, l'entrée ou la sortie du dispositif et la définition de nouveaux objectifs.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, 1300 quartiers prioritaires ont été listés par décret en décembre 2014. La mise en œuvre de la politique de la ville dans ces quartiers passe par la signature de contrats de ville.

Depuis l'origine, la politique de la ville, politique transversale et partenariale, est mise en œuvre par la voie d'un contrat passé entre l'État et les collectivités territoriales. Il s'agit de mettre en synergie l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire et de favoriser le décloisonnement des politiques publiques.

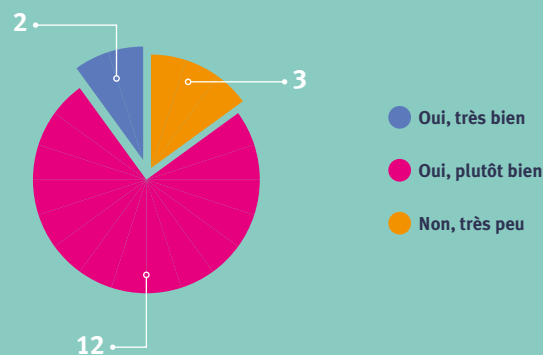
Il s'agit également de redonner toute sa force à la contractualisation pour que celle-ci gagne en pertinence (chaque contrat doit constituer une réponse adaptée aux enjeux identifiés localement), en effectivité (les engagements pris doivent être appliqués) et en efficacité (des résultats concrets doivent pouvoir être mesurés et obtenus au regard des objectifs fixés en fonction des réalités territoriales).

En ce sens, les contrats doivent être en mesure d'actionner tous les leviers de l'action publique et d'associer l'ensemble des acteurs, et particulièrement les associations localisées de longue date dans les quartiers et pouvant mobiliser les habitants.

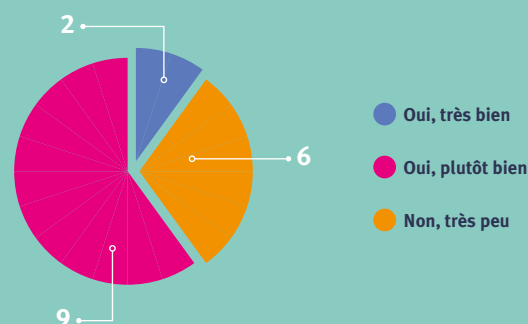
La moitié des EPE déclare avoir participé à la définition des objectifs du contrat de ville et à l'identification des besoins des territoires sur lesquels elles agissent.

Si les EPE, en tant qu'associations consultées et/ou contributives, avaient connaissance des enjeux du contenu et de la signature du nouveau contrat de ville 2015-2020, notamment en matière d'accompagnement des familles, elles ont eu accès à l'intégralité du texte par plusieurs biais : plus particulièrement via l'appel à projets (10), les échanges avec les partenaires (8) et la lecture de la convention cadre (4).

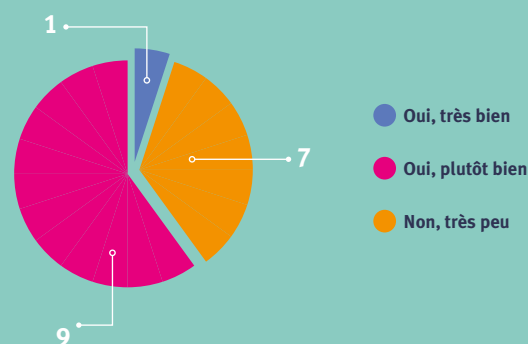
AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 ?



AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 ?



AVEZ-VOUS CONNAISSANCE DE L'ORGANISATION DÉCISIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 ?



LE VOLET ÉDUCATIF DU CONTRAT DE VILLE

Dans le champ de l'éducation, l'instruction du 28 novembre 2014 précise la nécessité d'une articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers prioritaires. À ce titre **« le volet éducatif du contrat de ville comprend l'ensemble des actions éducatives portées en cohérence par les partenaires à destination des élèves des quartiers prioritaires »** afin de lutter contre les écarts de réussite scolaire.



Parmi les priorités des nouveaux contrats de ville 2015-2020, une attention particulière est portée à la réussite éducative des enfants des quartiers, première condition de l'égalité des chances. Par conséquent, les nouveaux contrats de ville doivent tenir compte de *« la diversité des situations locales et de la multiplicité des acteurs à l'échelle de l'agglomération (...) Le programme de réussite éducatif ainsi renforcé constitue un socle de réponses personnalisées aux difficultés de chaque jeune intégré au dispositif, recensées dans le volet éducatif du contrat de ville »*.

Cette volonté est également affirmée dans le référentiel de l'éducation prioritaire, publié en janvier 2014, qui offre un cadre structurant à l'ensemble des acteurs et définit six priorités pour les réseaux éducation prioritaire dont l'objectif n°3 *« Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire »*.

Depuis de nombreuses années, des établissements scolaires font appel aux EPE, celles-ci sont, par conséquent, fortement impliquées en matière de réussite scolaire et éducative. La FNEPE et son réseau œuvrent pour un partenariat rapproché, tant au niveau national que local, avec les acteurs du champ éducatif, et plus particulièrement l'Éducation nationale. Notons que, par arrêté ministériel du 3 mars 2016, l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public a été prolongé pour la FNEPE, agrément étendu à l'ensemble des EPE pour une durée de 5 ans.

Les relations qu'entretiennent les familles et l'école sont une des relations particulièrement travaillées dans notre réseau. Les parents sont de plus en plus sollicités par les pouvoirs publics, en tant qu'acteurs éducatifs. Ils apparaissent désormais dans de nombreux dispositifs non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi en tant qu'acteurs jouant un rôle déterminant. C'est la raison pour laquelle le réseau des EPE ne cesse de développer de nouvelles modalités d'actions afin de favoriser ce lien familles-école :

- ✕ par l'intervention de la Fédération dans le cadre des formations de l'école supérieure de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR)
- ✕ par la participation de la Fédération aux travaux du CAPE (collectif des associations proche de l'école)
- ✕ par de nombreuses animations (Café des parents®, espaces parents, groupes de parole...) au sein des établissements scolaires...

Si une majorité des EPE déclare ne pas avoir connaissance du volet éducatif du contrat de ville (10 contre 7), les EPE sont ainsi de plus en plus mobilisées pour travailler dans le champ des relations familles-école et mettre en place des actions qui s'adressent selon les cas : aux enfants, aux parents, aux enseignants et aux équipes éducatives, ensemble ou séparément. L'étendue de ces actions a fait l'objet d'une publication, en janvier 2017, dans le Cahier n°28 *« Familles - Parents - École »* d'Éducation & Devenir.

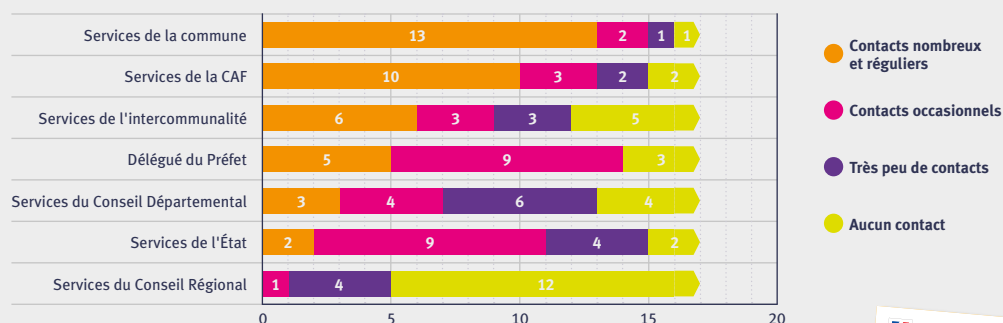
LA PLACE DES EPE DANS LES INSTANCES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les acteurs nationaux et locaux de la politique de la ville qui interviennent dans les quartiers prioritaires sont nombreux. Parmi eux, le délégué du préfet est l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux...). Il crée un lien direct entre l'État et les acteurs de terrain, coordonne l'action des services de l'État, et a pour mission de rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible.

En inscrivant leurs actions dans le cadre de la politique de la ville, les EPE rejoignent un ensemble d'acteurs œuvrant pour un objectif commun de cohésion sociale, d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. Dans cette perspective

et en tant qu'association nationale bénéficiant du soutien du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la FNEPE a également pour mission d'accompagner les actions menées par les EPE au profit des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

LES INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS DES EPE DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE 2015-2020



De par leur implantation et leur approche généraliste, les EPE sont le plus souvent en contact avec les services de la commune et de la CAF. Cependant, dans le cadre de l'animation des contrats de ville, ce sont logiquement avec les délégués du préfet que les associations du réseau ont le plus de contacts, qu'ils soient réguliers ou occasionnels.

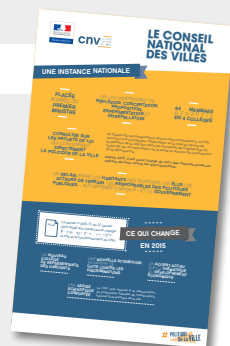
L'animation d'instances locales favorise le dialogue entre tous les acteurs, et contribue, en ce sens, à la mise en œuvre de la Politique de la ville sur un territoire. 14 EPE sur 17 ont connaissance des instances opérationnelles (groupes de travail, groupes thématiques...) mises en place dans le cadre du contrat de ville et, à l'exception d'une association, toutes les EPE y participent régulièrement ou systématiquement. Les EPE sont présentes notamment dans les différents comités techniques et groupes organisés sur la parentalité, la laïcité, la prévention de la radicalisation...



Au niveau national, le Conseil national des villes,

instance historique de la politique de la ville placée auprès du Premier ministre, concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville. Il intervient dans les domaines de l'habitat, du cadre de vie, de l'éducation, de la santé ou, encore, de la prévention de la délinquance.

Le décret n°2016-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville a redéfini le rôle et le fonctionnement du CNV.



CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'accompagnement des familles dans les quartiers prioritaires est, depuis plusieurs années, un enjeu majeur pour le réseau des Écoles des parents et des éducateurs. Nombreuses sont les associations qui se mobilisent quotidiennement auprès des jeunes et des parents qui habitent ces quartiers. Le contexte politique, et plus particulièrement la réforme de 2014, permet à notre réseau de s'interroger sur ses pratiques et, à travers ce rapport, d'approfondir ses réflexions sur les potentielles pistes de développement, et ce, à plusieurs niveaux.

Le premier constat, suite à la réalisation de ce recensement, est que plusieurs de nos associations agissent déjà dans les quartiers prioritaires sans pour autant être identifiées ou soutenues par les pouvoirs publics. Ainsi, toutes les actions portées par les EPE ne sont pas financées. Si pour certaines, le financement est obtenu par d'autres biais, pour les autres, cette absence peut s'expliquer par un manque de visibilité des actions, par le caractère insuffisamment spécifique des actions menées ou encore par une certaine méconnaissance des dispositifs existants. Ces actions non financées sont par conséquent difficiles à mener et leur pérennité est remise en cause chaque année, malgré la reconnaissance de leur qualité, y compris par les familles.

Ensuite, si les domaines d'intervention des EPE sont déjà multiples, de nouveaux champs d'action restent à développer dans notre réseau. Il ne s'agit pas ici de dresser une liste de l'ensemble des champs d'action possibles mais nous pouvons citer la prévention de la radicalisation qui, notamment au travers de la mesure n°47 du P.A.R.T. (cf.

encadré page 17), devient un enjeu important dans le cadre des plan d'action des contrats de ville. Mais c'est également le cas de la lutte contre les inégalités sociales de santé. En 2011, le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, *Les inégalités sociales de santé dans l'enfance : Santé physique, santé morale, conditions de vie et développement de l'enfant*, souligne que «le soutien à la parentalité peut avoir un impact considérable sur la santé des enfants, notamment sur le développement satisfaisant de leur personnalité» : ce constat pose les bases d'un rapprochement politique entre parentalité et santé. En ce sens, il apparaît primordial d'opérer un rapprochement entre les associations de notre réseau et des acteurs de la politique de la ville qui œuvrent dans ce sens, et particulièrement les Ateliers santé ville (ASV).

Pour finir, les quarante associations et actions labellisées EPE couvrent aujourd'hui plus d'une centaine de quartiers prioritaires. Un déploiement plus important de notre réseau sur des départements aujourd'hui non couverts contribuerait donc à renforcer notre action, notamment dans les territoires de la politique de la ville.

Outre la volonté d'impulser dans le réseau une dynamique de développement des actions menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ce rapport a également vocation à permettre aux associations de se saisir de l'ensemble des dispositifs déjà existants : qu'il s'agisse des programmes de réussite éducative, des conseils citoyens ou tout autre dispositif s'adressant aux publics accompagnés par nos structures (jeunes, familles, professionnels de l'enfance et de l'éducation...).

D'une année à l'autre, des évolutions sont possibles, et les priorités d'un territoire donné peuvent changer très rapidement. C'est la force des EPE d'être capables de s'adapter et d'innover en fonction des transformations observables sur leurs territoires d'action, y compris dans un contexte parfois très difficile, marqué par une montée des inégalités sociales et des budgets jugés parfois insuffisants.

La proximité est au cœur du quotidien des EPE, il s'agit d'un levier majeur pour permettre l'émergence d'une parole forte des jeunes et des familles, préalable indispensable à leur engagement dans les actions. À ce titre, tout un chantier reste à construire par la FNEPE et son réseau autour de l'adhésion et la participation des habitants des quartiers prioritaires.

POUR ALLER PLUS LOIN

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- Circulaire du 3 mars 1977 relative au Fonds d'aménagement urbain et au groupe interministériel «Habitat et Vie sociale».
- Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.
- Cadre de référence des Conseils Citoyens, Ministère chargé de la ville, 2014.
- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville du 28 novembre 2014.
- Rapport annuel de l'Observatoire de la politique de la ville, 2015.
- Décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville.
- Circulaire n°2015-003 du 4 février 2015, CNAF.
- Synthèse de l'enquête IRDSU « Mise en œuvre des conseils citoyens, Une démarche à inscrire dans la durée », avril 2015.
- Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (P.A.R.T.), mai 2016.
- Instruction relative au Programme de réussite éducative du 10 octobre 2016.

SITES INTERNET

- Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs www.ecoledesparents.org
- Commissariat général à l'égalité des territoires www.cgnet.gouv.fr
- Observatoire national de la politique de la ville www.onpv.fr

À DÉCOUVRIR
SUR LE SITE DE LA FNEPE :
WWW.ECOLEDESARENTS.ORG

ESTIMO



Un kit pédagogique à destination des professionnels de l'enfance.

Prendre conscience de nos aptitudes sensorielles, analyser nos usages, apprécier ce que nos environnements nous apportent pour bien grandir, tels sont les défis proposés aux enfants dans le kit pédagogique « Estimo ».



Pour des groupes d'enfants
de 32 participants maximum

Accessible de 7 ans à 10 ans

Les activités indépendantes
les unes des autres

Comprendre comment les 5 sens nous accompagnent dans notre perception du monde

Qualifier les 5 sens comme moyen d'appréhension, de jugement et/ou de reconnaissance de nos environnements et de nous-mêmes

Connaître nos aptitudes sensorielles et ce qu'elles nous révèlent sur notre capacité à communiquer avec le monde

Apprécier comment les 5 sens aident à gagner en confiance en soi pour découvrir le monde et sa diversité

Déterminer des défis personnels et collectifs pour aller à la découverte du monde

Développer l'envie de jouer avec les sens pour mieux découvrir le monde et soi-même.



Un jeu proposé par l'association Les petits citoyens, la Fédération nationale des Écoles des parents et des éducateurs, la Croix-Rouge française et la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Pour tout renseignement :

FNEPE – 180 bis, rue de Grenelle – 75007 Paris • Tél. +33(0)1 47 53 62 70 • Fax +33(0)1 47 53 62 84

Mail contact@ecoledesparents.org • Site internet www.ecoledesparents.org



CONCEPTION ET RÉALISATION

Coordination : Bénédicte Luret

Réalisation graphique : Sébastien Prieur

Impression : Corlet Numérique

FNEPE



🏠 180 bis, rue de Grenelle | 75007 Paris

📞 Tél. : 01 47 53 62 70

📠 Fax : 01 47 53 62 84

✉ contact@ecoledesparents.org



www.ecoledesparents.org